

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 4\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absente sans excuses :* Florence COLOMB

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**ROUTE DE L'AEROPORT  
MARCHE DE REFECTION ET AMENAGEMENT DE SECURITE  
APPROBATION**

Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement de sécurité sur la route de l'aéroport dans sa partie située entre la rue Jean-Baptiste Magnet et la limite communale avec Saint-Léger-Sur-Roanne, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une procédure adaptée a été lancée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

A titre indicatif, les travaux étaient estimés à 350 000 € TTC.

A l'issue de la consultation, deux entreprises ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

Dans le respect du Code de la commande publique, la commission spéciale des offres, réunie le 13 juin 2019, a donné un avis favorable pour la société suivante :

Entreprise **EUROVIA DALA** (42153 Riorges), pour un montant de 218 229,52 € HT soit **261 875,42 € TTC**.

Les travaux seront réalisés durant l'été 2019 pour une durée estimée à 4 semaines."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le marché concernant les travaux de réfection et d'aménagement de sécurité sur la route de l'aéroport, à passer avec la société EUROVIA DALA ;
2. autorise le maire à le signer ;
3. autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 8 juillet 2019

Le Maire

Pour le Maire absent,

la première adjointe,

Martine SCHMÜCK